**Conseil d’administration**

**17 octobre 2024**

**F**

**E**

**N**

**A**

**R**

**V**

**E**

I

**Mode : en visio**

La réunion du conseil d’administration se tiendra

En VISIO

FENARIVE vous a invité à une réunion Microsoft Teams :  
jeudi 17 octobre 2024  
14:00 - 17:00 (ROM)

Lien de la réunion: [**Aucun objet | Microsoft Teams | Meetup-Join**](https://teams.live.com/meet/9439564152554?p=tAtUyTprIarKdBWe9j)

**Conseil D’Administration**

**14h00 17h00**

**Ordre du jour**

* **Approbation des 2 procès-verbaux de CA du 14/05/2024**
* CA du 14/05/2024
* CA post AG : élection du bureau

Les deux CR sont approuvés à l’unanimité

* **Accueil d’un nouvel adhérent : présentation de UP’Chaux par Amandine Gambin, Déléguée Générale**

Voir le support power point.

Chaux : réactif source de calcium avec beaucoup d’application (neutralisant, caustifiant, purification, ...)

¾ du CO2 émis viennent du calcaire lors de la fabrication de chaux, et ¼ vient de l’énergie mise dans le process lorsqu’on calcine le calcaire. Nettoyage à sec des granulats.

On rejoint la FENARIVE pour renforcer notre gestion responsable de l’eau, partager notre expérience, contribuer à la nouvelle réglementation.

* **Tour des bassins (7 min chacun) : Comment partager ce qui se fait de mieux dans un bassin et l’introduire dans un autre ?**

Tour des bassins : trame possible : 7mn par bassin : 4 de généralités + 3 sur 1 focus

**AERM**

Vote en CB du XIIème programme à l’unanimité moins une abstention. Passage en CA le 19 octobre. Dans le programme suppression du seuil de 10 000€, les émissions par le phosphore ciblées car 1/3 des masses d’eau impactées. Reduction des prélèvements et REUT, les redevances indus augmentent de 11%

**AEAG**

On a voté la charte du 12ème programme. Les redevances ont été validées en CA.

L’important : on avait une augmentation de 3 millions des redevances industrielles due aux réformes des redevances donc imposé.

Bercy a supprimé le plafond des dépenses, mais pas le plafond des recettes ce qui annonce des velléités du gouvernement. Il ne faudrait pas qu’un cumul de trésorerie nous amène à un transfert vers Bercy.

**AEAP**

Le 14/10 : le CA a voté l’ensemble des mesures du 12ème programme. On avait beaucoup travaillé en amont pour l’industrie. La modification des redevances, pilotée par Thierry Vattin, était bien connue. Ne pouvant jouer sur les taux on a travaillé sur les aides, belle réussite : +40% de crédit dans le programme pour les industriels. Maintenant, il va falloir motiver les industriels de la région à faire des demandes de subventions. On fait confiance aux DREAL pour aiguillonner les industriels, mais il faut que les industriels prennent leur bâton de pèlerin et frappe aux portes. A part les gros consommateurs, on aura du mal à mobiliser les industriels car l’eau est trop peu chère pour eux. En quelques mois, on a eu 2 crues décennales (de gros dégâts). Dans le dunkerquois, on attend + 30 000 emplois direct qui vont être créés dans le cadre de la réindustrialisation dans une zone où il n’y a pas d’eau naturelle, elle vient de plus bas dans le bassin, ça pose des problèmes de transfert.

**AERMC**

Le 12èP a été voté aussi.

Les exigences nationales sont appliquées. Juste une spécificité RMC pour l’eau potable.

80 millions d’euros de redevances pour les industriels dont 50 en plus pour EDF.

**Plancher 10 000 euros pour les demandes d’aides => Possibilité de baisser ce seuil en passant via des contrats ou des actions collectives**. Ex : action collective peintre, coût machine 4 000 euros pris en charge. C’est le syndicat qui a porté le contrat. C’est ce qu’on avait préconisé de passer par les syndicats de porter des actions collectives pour les mesures PFAS.

**AELB**.

Mardi 15/10 : les 2 délibérations : redevance et trajectoires sont passées au vote.

* 89 pour 5 contre et X abstention
* X pour X contre 39 abstention pour la trajectoire

Long débat sur les taux des usagers domestiques, on est très bas.

Effort insoutenable pour l’industrie : nous l’avons signifié.

Toutes les associations écolos voulaient s’abstenir car il y a un problème majeur sur les retenues (Ste Soline).

Finalement, tout le monde allait s'abstenir. Et dans cette situation, il nous apparaissait raisonnable de signifier à l'Agence de l'eau, à son nouveau directeur issu de l'OFB et au reste de l'Assemblée, que les industriels allaient prendre leurs responsabilités s'il y avait des enjeux majeurs autour de l'eau. Maintenant il faut que l'industrie, comme ça a été dit pour d'autres bassins, aille chercher les subventions parce qu'elles sont là. De manière à ce qu'on évite les transferts de lignes vers d’autres usagers. Néanmoins, malgré ces points évoqués, ça sera loin d'être simple.

**AESN** : XIIème programme adopté lors du CA du 19 septembre avec une condition de révision dès l’année prochaine en fonction des résultats des négo sur la redevance phyto. Pas de modif de la redevance pollution non domestique.

Montant des redevances 4, 058 Milliards ; fond vert et éolien 231,5 millions. Autorisation engagement, 4.9 Milliards subvention + 341 millions avances

Quelques avancées :

* Revalorisation des taux de référence pour de 9 % pour les aides sur les opérations de traitement de la pollution
* Aide pour les études internes jusqu’à 5% du montant des coûts admissibles
* Aide au maximum de l’encadrement européen
* Assouplissement des conditions d’aides pour les passes à poisson sur les centrales hydro. On n’est pas arrivé à l’écriture comme on l’avait souhaité. SVP Passer le message à vos adhérents de nous informer dès le début de tout dossier de demande d’aide.
* Commissions des aides : PFAS : - les demandes d’aides sont de plus en plus nombreuses avec des taux de 60 à 80% en fonction de la taille de l’entreprise et de l’utilisation des MINIMIS
* une demande d’aide faite par un groupe pour tous ses sites sur le bassin
* **Projet OIEAU**

Dimitri est directeur à l’OIEau sur les données (Directeur Direction Donnée, Connaissance et Système d'Information & ST Sandre)

Portail eau France : différentes données. Rassemble plusieurs bases de données.

Voir présentation power point.

Le but est de demandé au CA de voter pour ou contre ce projet : L’origine ? Débit ? pollution ? tips et accompagnement : attention tel et tel paramètre.

Une image contenant texte, capture d’écran, Site web, Page web

Description générée automatiquement

**Florence Broccard** : intéressant d’avoir des données par bassins. Ce serait intéressant de faire le lien avec France Stratégie. L’export Excel est indispensable pour travailler avec nos propre données qu’on ne partagera pas.

**Muriel Pignon :** vraiment très bien. 2 questions. Forfait : données existantes. Ce portail serait-il pertinent ou utile d’être une interface de saisie de données aussi ? Réponse OIEau : L’outil est prévu pour extraire des données existantes, chaque site pourra après extraction de ses propres données en fichier Excel saisir ses propres données

. Réservé aux adhérents ? Réponse : oui.. Laisser la main à chaque site

**Christian Lécussan :** Possibilité d’avoir accès aux résultats de suivi des STEU auxquelles sont raccordés les sites indus. Réponse OIEau oui.

L’accès aux données amont- aval inclus-t-il l’accès aux eaux souterraines et/ou superficielles. Réponse oui

**Baptiste Guicheteau** : lien Explore 2 ? Attention, Explore 2 c’est de la prospective, nous c’est de la mesure.

**Gildas Tréganot :** Coût de **l’**hébergement ? Réponse OIEau1 000 euros par an, on peut vendre du service après dessus, accompagnement des sites industriels. Accès par les DREAL ? Réponse OIEau l’outil est alimentée par les données publiques. Outil plus performant que celui des DREAL que je connais bien, l’ayant développé il y a longtemps. D’où l’intérêt du mot de passe FENARIVE.

.

Est-ce que les données GEREP pour les sites ICPE pourraient être remontées aussi ? Oui sur géorisque, pour la partie extraction qui est publique. Attention à la fiabilité. La majorité des erreurs de saisie dans GEREP sont issus des saisies manuelles des industriels. Rappel des seuil : 7000 M3pour les prélèvements en eaux souterraines pour les ICPE et50 000 m3 pour l’eau potable pour les ICPE .

**Bénédicte Oudart:** je soutiens à 200 % le projet. Précision : les données IREP c’est une extraction de GEREP, elles ne sont pas toutes publiques. Mise à jour de l’outil ? Réponse OIEau le système étant alimenté les bases de données. BNPE il n’y a pas de mises à jour à faire même si le contenu des bases sont modifiées.

**Bernard Bousquet :** je comprends que les coûts sont à prendre en compte s’il faut intégrer des nouvelles bases de données. Réponse OIEau : C’est l’option 2. Connexion directe à la données. Exemple : la température.

**Estimation de mise en œuvre** : 6 mois max.

**Prochaines étapes :**

1. On attend l’offre à tiroir de l’OIEau. Avec le tarif et le calendrier.
2. CL tape aux portes pour des subventions. Voir en priorité l’AESN. Ce projet est très utile.
3. Les fédérations voient avec leurs adhérents s’ils sont intéressés pour financer.

* **Politique de l’eau (Ministères, CNE, DREAL ...) :**
* **Plan eau,** on continu. Bilan à 18 mois (Voir PJ)
* Mesure 2 : vise 55 sites, 54 ont remis leur PSH au 1er septembre 2024. 167 actions identifiées pour 327 millions d’€. Instruction prioritaire par les AE
* Mesures 15- 16 - *17* REUT : Décret et arrêté sut la REUT des eaux usées et des eaux impropres à la consommation humaine applicables aux ICPE doivent être publiés avant fin 2024. Instruction aux préfets du 01/07/2024. Page 9 **« Afin de faciliter le dépôt de dossier, il est demandé qu’au niveau de chaque direction départementale des territoires (et de la mer) soit identifié un guichet unique pour les porteurs de projet (mesure 16). Vous veillerez à constituer ce guichet unique et à l’identifier auprès des usagers dès juillet 2024 ».** Question : Avez-vous entendu parler de ces guichets uniques ?
* Guichet unique : pour déposer les demandes d’aides, notamment en lien avec la loi sur l’eau.
* Le 25 juin l’arrêté est passé au CSPRT. Texte pas publié. On attend que le décret soit finalisé pour une sortie simultanée des deux textes
* Mesure 21 : Fond d’investissement hydraulique de 30 M€. Bloqué en 2024, pas de nouvelle pour 2025
* Mesure 38 : hausse du plafond des recettes des agences de 325 M d’€. 150 Md’€ fait en 2024 les 175 Md’€ prévus pour 2025 reportés au PLF 2026

Normalement pas d’incidence car les redevances rendement sont au plus bas pour 2025. Quid pour 2026 ?



* Mesure 39 : Suppression du plafond de dépense des agences ?
* Mesure 42 - 43 : Politique tarifaire adaptée aux enjeux des territoires. Tarification sociale et tarification progressive. Malgré l’avis du CESE la tarification progressive est de plus en plus dans les discours. De plus la tarification saisonnière s’étend et pas seulement sur les bords de mer => surcout pour les activités économiques liées au tourisme.
* Tarification progressive : Cela veut dire qu’au-delà d’un seuil, d’une certaine quantité d’eau consommée, vous payez plus cher le M3. Ce sont les industriels qui sont les plus impactés par cette pratique.
* Tarifications saisonnières. L’eau est plus chère l’été que l’hiver. Impact non négligeable : saisonnalité l’IAA et les industries de services sont très impactée. Les taux sont calculés pour que la facture annuelle soit la même pour monsieur tout le monde, mais pour l’industriel c’est impossible. Ce sont les collectivités qui sont à la manœuvre, le ministère n’a pas la main là-dessus. Un coût minimum de l’eau est intégré dans tous les bassins pour attribuer des aides. Si le coût est trop faibles les aides sont moindres ou non attribuées. AEAG : 2 euros le m3.
* Mesure 46 : Etude prospective Explore 2 : Présentée au Webinaire de la FENARIVE le 15/10/2024
* **Conférence nationale sur l’eau** : annoncée par le premier ministre. Pas de date, pas de programme pour le moment. Les Agence de l’eau en charge de l’organisation. Lien avec l’article paru dans le monde le 7 septembre 2024. (PJ)
* **Priorité de la ministre** en matière d’eau : protection des captages et poursuite du plan eau
* **Transfert de compétences des collectivités** en matière d’eau prévue obligatoire en 2026 ne sera plus obligatoire (projet de loi au SENAT)
* **Expérimentation crédit Biodiv** de la commission. Pour la France porté par l’AESN sur les zones humides
* **XIIème programmes** : tableau des redevances disponible

: Projet de restauration du grand cycle par des projets de renaturation et de désimperméabilisation possibilité d’aide jusqu’à 80% suite à une interprétation fine de l’encadrement européen (en cours de validation en inter agence).

: Compléments d’info à obtenir :



: Coeff de modulation par collectivité

* **Réglementation : actualité**
* Retour de la commission environnement du MEDEF par les participants : PFAS, directive IED.
* A compléter par le retour de Bénedicte
* Projet de directive cadre eau : fusion DCE et directive eaux souterraines. Pour eaux sup entrée SPD, 24 PFAS avec une norme pour la somme des 24 (4 de moins que dans l’arrêté du 20 juin 2023) , 14 substances avec une norme plus stricte (Voir bPJ)
* Autres points (EICH, attendus pour les ICPE...)
* Bref LVIC à paraitre en 2027. Avoir les valeurs limites les plus hautes possibles. Derrière ça va être très large. Le grand public qui considère que sa santé est affectée par un industriel va pouvoir l’attaquer et c’est à l’industriel de démontrer qu’il respecte la loi.
* **Interviews et évènements**
* 2024 05 24 - Aix en Provence : intervention à Industrie et environnement, un membre de l’APIRM
* 2024 06 28 – Table ronde au ministère de l’environnement sur invitation de l’OIE, annulé quelques jours avant.
* 2024 10 01 – Journée EDF – Biodiversité – eau à Lyon
* 2024 10 du 7 au 10 - RIOB **Bordeaux**
* 2024 10 15 – Webinaire offre et demande d’eau pour l’industrie en France
* **Affaires internes :**
* GT « données » traitées plus haut. Retour sur le webinaire du 15/10 : les résultats d’explore 2 sont assez décevant pour prédire des politiques industrielles sur l’eau. On sait juste que les étés seront plus secs et les hivers plus humides, avec une diagonale nord-est / sud-ouest.
* Départ d’AURORE : Christian appelle les adhérents pour faire fonctionner le réseau. Il est confirmé, comme déjà dit, que la charge de travail justifierait un temps plein. Pour info, Aurore va travailler sur l’objectif « micropolluants » du 12ème programme et les contrats nationaux qui pourraient intéresser les secteurs et vos entreprises pour les subventions.